



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU HAUT-JORAT

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL **DU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Date de la séance : 19 novembre 2025

Présidence : M. Luc GINDROZ

Le Conseil Intercommunal décide

- d'accepter le préavis N° 04-2025 relatif à un crédit d'investissement complémentaire de CHF 250'000.00 pour le financement de la transformation du réservoir des Esserts et modification durée d'amortissement prévue par le préavis N° 4-2022
- d'accepter le préavis N° 05-2025 relatif au budget 2026

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

La demande de référendum doit être annoncée au préfet du district du Gros-de-Vaud, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des Avis Officiels, conformément aux dispositions des articles 112 et suivants de la LEDP. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des Municipalités des communes membres dans les vingt jours qui suivent l'autorisation de récolte des signatures accordée par le préfet.

Le président :

L. Gindroz

La secrétaire :

V. Curchod

Date de parution dans la FAO : 25 novembre 2025